

INSTITUT REGIONAL DE FORMATION SANITAIRE ET SOCIALE

IRFSS Bourgogne Franche Comté

Nos formations



Formations préparatoires et préqualifiantes

- Préparation aux concours :
Infirmier, Aide-Soignant, Auxiliaire de Puériculture
- Préqualification : Accompagnant Educatif et Social, Aide-Soignant



Formations qualifiantes

- Infirmier
- Aide-Soignant
- Auxiliaire de Puériculture
- Accompagnant Educatif et Social
- Assistant Familial
- Secrétaire Médical et Médico-Social
- + Possibilité de VAE



Formation continue

- domaine Sanitaire, Social et Médico-Social
- domaine Santé et Sécurité au Travail



Salariés et demandeurs d'emploi, faites certifier vos compétences et connaissances avec CléA (contactez nous pour plus d'information)

En savoir plus

Rendez-vous sur notre site internet > www.irfss-bfc.croix-rouge.fr

- dossiers d'inscription à télécharger en ligne ou à retirer à l'institut
- catalogue des formations disponible en ligne

Et toute notre actualité sur  www.facebook.com/irfss.bfc

Site de Quétigny

2 rue du Golf

21800 QUETIGNY

Tél. : 03 80 48 17 35

Email : irfss.quetigny@croix-rouge.fr



Formation

croix-rouge française
PARTOUT OÙ VOUS AVEZ BESOIN DE NOUS



CONDITIONS D'ACCES ET MODALITES DE SELECTION

Être âgé(e) de 17 ans au moins à la date de l'entrée en formation.

- **Épreuve écrite d'admissibilité** : Aucune condition de diplôme n'est requise.

Épreuve d'une durée de 2 heures, se décomposant en 2 parties :

- * à partir d'un texte portant sur un sujet d'actualité d'ordre sanitaire et social, le candidat doit dégager les idées principales du texte et commenter les aspects essentiels du sujet traité ;
- * une série de 10 questions à réponse courte (5 portant sur les notions élémentaires de biologie, 3 portant sur les 4 opérations numériques de base, 2 d'exercices mathématiques de conversion).

Sont dispensés de l'épreuve écrite d'admissibilité :

- * Les candidats titulaires d'un titre ou diplôme homologué au minimum au niveau IV
- * Les candidats titulaires d'un titre ou diplôme du secteur sanitaire ou social homologué au minimum au niveau V
- * Les candidats titulaires d'un titre ou diplôme étranger leur permettant d'accéder directement à des études universitaires dans le pays où il a été obtenu
- * Les candidats ayant suivi une première année d'études conduisant au diplôme d'État d'infirmier et n'ayant pas été admis en deuxième année

- **Épreuve orale d'admission** : entretien de vingt minutes maximum avec deux membres du jury (présentation d'un exposé à partir d'un thème relevant du domaine sanitaire et social et réponse à des questions ; discussion).

Peuvent se présenter les candidats ayant obtenu une note supérieure ou égale à 10 sur 20 à l'épreuve écrite et les candidats dispensés d'épreuve écrite.

DATES DE SELECTION

Ouverture des inscriptions	Clôture des inscriptions	Epreuve d'admissibilité	Epreuve d'admission
1 ^{er} décembre 2018	4 février 2019 à 16 h 00	4 mars 2019 matin	du 6 mai au 14 juin 2019

Frais de sélection : 120 € - Résultats d'admission : 20 juin 2019 à 14 H

COÛT DE LA FORMATION

Le Conseil Régional BFC et la direction régionale de Pôle emploi assurent la prise en charge financière des frais de formation des demandeurs d'emploi sous réserve de remplir les conditions.

Le Conseil Régional BFC prend en charge les frais de formation des élèves en formation initiale (cursus scolaire sans interruption).

Pour les salariés, le coût de la formation peut être pris en charge par l'employeur ou l'organisme auquel il cotise (OPCA...). Renseignez-vous auprès de votre employeur puis demandez un devis de formation.

ORGANISATION DE LA FORMATION EN INSTITUT

L'enseignement est dispensé sur la base de 35 heures par semaine. La répartition de cet enseignement entre cours magistraux, travaux dirigés, travaux de groupe et séances d'apprentissage pratiques et gestuels est déterminée par l'équipe enseignante.

Programme

La formation comprend 8 modules d'enseignement théorique :

- ✓ Module 1 : Accompagnement d'une personne dans les activités de la vie quotidienne
- ✓ Module 2 : Etat clinique d'une personne
- ✓ Module 3 : Les soins
- ✓ Module 4 : Ergonomie
- ✓ Module 5 : Relation, communication
- ✓ Module 6 : Hygiène des locaux hospitaliers
- ✓ Module 7 : Transmission des informations
- ✓ Module 8 : Organisation du travail

La participation à l'ensemble des enseignements est obligatoire.

Calendrier

Formation de septembre à juin.

La formation comprend 41 semaines d'enseignement soit :

- ✓ Enseignement théorique = 17 semaines soit 595 h
- ✓ Stages cliniques = 24 semaines soit 840 h
- ✓ Congés = 3 semaines

Stages

Les stages s'effectuent en milieu hospitalier et en milieu extra-hospitalier dans des structures bénéficiant d'un encadrement adapté.

L'organisation des stages relève de la compétence des instituts de formation. Les stages sont effectués sur la base de 35 heures par semaine.

La présence aux stages est obligatoire.

Devenir aide-soignant par
la voie de l'apprentissage

10 places

Formation en 24 mois
avec contrat d'apprentissage dans un établissement
de santé ou médico-social
Conditions : être âgé(e) de 17 à 30 ans ;
être admis à l'issue des épreuves de sélection

Pour renseignements sur le contrat d'apprentissage :

CFA Sanitaire et Social Bourgogne Franche-Comté 5 allée André Bourland 21000 DIJON
Tél : 03 80 69 24 07 mail : contact@cfasanitaireetsocial.fr